



© Pascal VAKISSELLE

Naissance du **GROUPE VYV**

E D I T O

2017: Année de renouvellement !

Renouvellement du paysage politique français, suite aux élections du printemps, nous devons communiquer, expliquer et défendre la sécurité sociale ainsi que les valeurs mutualistes auprès de nos nouveaux élus à l'Assemblée nationale.

Renouvellement au sein du groupe MGEN après l'AG de Montpellier début juillet, Roland Berthilier devient notre nouveau président.

Les AG constitutives du groupe MGEN-Istya-Harmonie ont eu lieu en septembre et ont vu la naissance officielle du groupe VYV dans un lieu hautement symbolique, la Maison de la Mutualité. Avec ses 10 millions d'adhérents, et à sa tête, Thierry Baudet, VYV devient LE

groupe de protection sociale mutualiste et solidaire.

A plus petite échelle, renouvellement au niveau local avec un changement de présidence. Jean-Marie Guy a fait valoir ses droits à la retraite, retraite bien méritée après ces années de bons et loyaux services, au service de l'éducation nationale et de la MGEN. Nous te remercions pour ton engagement et le travail accompli pour les adhérents et pour la MGEN.

Tout ceci montre combien MGEN, groupe mutualiste fondé, il y a 70 ans par les enseignants, continue de transmettre ses valeurs de solidarité, de laïcité mais aussi de démocratie mutualiste. C'est par ces mots que je terminerai en vous rappelant que la démocratie mutualiste, c'est aussi un comité de section qui se renouvelle pour un tiers par nos votes au premier trimestre 2018. A nous de représenter au mieux notre section départementale.

Alors VOTONS !

Nathalie TRILLES

Présidente de la section MGEN 81
Octobre 2017

NOUS SOUHAITONS
LA BIENVENUE À :

Nathalie Trilles

Nouvelle Présidente de votre section départementale du Tarn depuis le 1er septembre.

Professeure de SVT, détachée à mi-temps, elle succède à Jean-Marie Guy, qui a assuré ces fonctions depuis 2003



Viviane Ethenagucia

Professeure d'EPS détachée qui a intégré l'équipe de direction le 1^{er} septembre en tant que déléguée.

S O M M A I R E

VIE LOCALE

P.2

PARTENARIATS

P.I/II

UNE MUTUELLE

P.III

ENVIRONNEMENT
ET TERRITOIRES

P.IV

HOSPITALISATION

P.3

INFOS PRATIQUES

P.4

ADRESSES
ET NUMÉROS UTILES

NOUS RENCONTRER

Accueil d'ALBI

Période scolaire :

Lundi 10h15 à 17h45,

Mardi à vendredi 9h15 à 17h45

Vacances scolaires (zone A) :

Lundi 9h45 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mardi à vendredi 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h30

Accueil de Castres

IUT Paul Sabatier

Avenue Georges Pompidou

81 100 CASTRES

Mercredi hors vacances scolaires

10h à 12h30 et 13h30 à 16h

NOUS CONTACTER

Téléphone : 3676

Service gratuit + prix appel local

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30

Depuis votre espace personnel

sur le site www.mgen.fr

Email : sd081@mgen.fr

NOUS ÉCRIRE

10, rue des Taillades - Le Séquestre
81019 Albi Cedex 9

MGEN FILIA - Efficience santé
0820 216 216

(0,09 € / min hors coût opérateur)
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

A RETENIR

39 66 Allo docteur
(Midi-Pyrénées)

Pour obtenir une réponse en
dehors des heures d'ouverture
des cabinets médicaux.

RÉSEAU PRÉVENTION AIDE
ET SUIVI (PAS)

Espace d'accueil et d'écoute

Tél : 0 805 500 05

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Service et appel gratuit

Dessins pour la paix

Exposition en prêt gratuit dans votre section MGEN

L'initiative Cartooning for Peace est née en 2006 au siège des Nations unies à New York où Kofi Annan et Plantu (actuel président de l'association) organisent un colloque « Désapprendre l'intolérance ». De cette rencontre est née l'association dont la mission est de **promouvoir une meilleure compréhension et un respect mutuel entre des populations de différentes cultures et croyances** en utilisant le dessin de presse comme moyen d'expression d'un langage universel. L'association compte aujourd'hui plus de 130 dessinateurs de 51 nationalités différentes et organise des expositions, rencontres et activités pédagogiques en France et à l'étranger.



Pour répondre aux demandes croissantes d'établissements scolaires et de structures associatives, Cartooning for Peace propose depuis mars 2013 une exposition itinérante de dessins de presse composée de onze kakemonos (panneaux de format 100 x 200 cm) déroulants.

De manière simple et efficace, cette exposition aborde les thématiques chères à Cartooning for Peace : Qu'est-ce que le dessin de presse ? Liberté d'expression ; Peut-on rire de tout ? ; Dessins et religion ; Censure ; Rôle d'internet ; Racisme ; Proche-Orient ; Enfants dans les conflits ; Droit des femmes ; Sauvons la planète.



Semaine de la presse et des médias dans l'école - mars 2017 – Collège Stendhal – TOULOUSE

Votre section départementale MGEN prête gratuitement cette exposition aux établissements qui en font la demande.

Lors de l'année scolaire passée, **37 établissements** en Midi-Pyrénées ont pu l'accueillir. Elle a été vue par plus de **4300 élèves**.

Une nouvelle année a commencé, n'hésitez pas à contacter votre section départementale si vous êtes intéressés.



Rejoignez la dynamique Eco-Ecole !

Dans un sondage récent MGEN relevait que 96% des enseignants et 94% des parents estiment important que « les connaissances et compétences permettant de comprendre l'importance de préserver l'environnement et de lutter contre le changement climatique » soient transmises aux élèves.

C'est pour répondre à cette demande que la mutuelle s'est associée au programme Eco-Ecole.



Eco-Ecole est le plus grand programme national d'éducation à l'environnement et au développement durable. Aujourd'hui, plus de 2200 établissements scolaires de tous niveaux sont inscrits dans le dispositif. L'engagement pour ce projet est certain et plusieurs centaines de nouveaux établissements intègrent chaque année le dispositif. Au total, c'est plus d'un million de personnes qui sont sensibilisées, dont 350 000 élèves et 20 000 enseignants directement impliqués.

Le principe

Eco-Ecole propose gratuitement une **méthodologie** et un **accompagnement** personnalisé aux maternelles, écoles primaires, collèges et lycées pour une mise en œuvre concrète du développement durable.

Le programme repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'établissement dans un projet commun portant sur l'une des sept grandes thématiques : l'alimentation, les déchets, l'énergie, la biodiversité, l'eau, les solidarités et la santé.

Il encourage également un travail concerté avec des partenaires locaux : élus, parents, associations, syndicats de gestion de l'eau ou des déchets, fournisseurs et prestataires de services, etc.

Et vous ?

Le programme Eco-Ecole est un formidable outil d'apprentissage, d'innovation collective et de partage pour les établissements. Et ce n'est pas difficile ! Les participants sont accompagnés de la conception du projet à sa labellisation.

Vous aussi, enseignant, élève, parent, élu ou acteur local, rejoignez le programme Eco-Ecole !

Dans une étude récente, 98 % des directeurs d'établissements scolaires recommandent à leurs collègues de s'engager dans la démarche.

Votre section MGEN soutient le programme Eco-Ecole
www.eco-ecole.org



Complémentaire santé jeunes adultes

ÔJI la réponse MGEN

Votre enfant a 18 ans ou plus (bénéficiaire enfant), MGEN a fait évoluer son offre dédiée aux jeunes adultes (étudiants ou non) et propose un véritable accompagnement au-delà des « seuls » remboursements santé pour être au plus près des adhérents.

L'offre ÔJI : une couverture santé à prix jeune, valable à l'international.

Les plus de l'offre



3 packs de services qui rendent vraiment service au quotidien :

Pack « urgences », en cas d'accident ou d'immobilisation

- Aide à domicile
- Rapatriement médical
- Livraison de médicaments
- Aller-Retour d'un proche aux côtés du jeune

Pack « bien démarrer », pour bien gérer son budget et ses démarches administratives

- Coach budget
- Coach administratif
- Conseils dans la recherche du premier emploi
- Aide au déménagement et nettoyage du logement quitté

Pack « mieux informé » pour tout savoir sur la santé

- Conseils sociaux et juridiques
- Conseils santé : Informations médicales, recherche de coordonnées de médecin, infirmière, intervenant paramédical, conseils nutrition prévention santé



Un forfait prévention : 50€ de participation à un abonnement sportif annuel ou pour l'achat d'articles de sécurité routière.

Un forfait « se soigner autrement » : des forfaits pour rembourser la **contraception, les consultations d'ostéopathie et de diététique.**



Une application mobile ÔJI pour prendre en main votre santé 24h/24

- Des services en ligne : Carte mutuelle dématérialisée, dépenses du forfait « bonus prévention » remboursées sur photo de la facture, notification de remboursements, localisation des professionnels de santé.
- Kesako pour répondre aux questions que se posent les jeunes.

Et aussi...



Une couverture internationale incluse.



Des actions sociales et solidaires : En cas de coups durs ou de situations de fragilité (des aides spécifiques quand le jeune en a vraiment besoin).

Le plus de la Région Occitanie pour les membres participants ÔJI



Pass Mutuelle étudiant.e

Pour la rentrée 2017, MGEN s'associe à la région Occitanie pour proposer aux étudiants le *Pass Mutuelle Étudiant.e*.

Cette aide de la Région, destinée à faciliter l'accès aux soins des étudiants boursiers, s'élève à 100€ par année universitaire. Elle est délivrée, grâce aux mutuelles et assurances partenaires, sans avance de frais.

Pour être informé des conditions d'éligibilité et bénéficier du « *Pass Mutuelle Étudiant.e* » de la Région, contactez directement votre section départementale MGEN.



POUR EN SAVOIR PLUS : mgen.fr

Contactez-nous au **09 74 750 700**

Service gratuit + prix appel (De France, coût d'une communication locale. De l'étranger, prix d'une communication internationale, sous réserve des accords entre Orange et les opérateurs des pays étrangers.)

Venez rencontrer un conseiller à l'accueil dans votre section départementale

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire

Nous poursuivons la présentation des différents services qui œuvrent dans notre région et dont une partie des personnels a rejoint la MGEN après la fusion avec la MGET.

La Direction territoriale Sud-Ouest

La Direction territoriale Sud-Ouest assure pour le compte de l'établissement public administratif Voies navigables de France (VNF) l'entretien, l'exploitation et le développement des canaux et rivières navigables, ainsi que la valorisation et l'aménagement du domaine public fluvial, en contribuant au développement des territoires.

Entre Atlantique et Méditerranée

Réparti sur 2 régions, Nouvelle Aquitaine et Occitanie, 6 départements (Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Aude et Hérault) et 207 communes, le réseau géré par la Direction territoriale Sud-Ouest s'étend sur 630 kilomètres de voies d'eau, comprenant :

- le canal des deux Mers, réunissant le canal du Midi, le canal latéral à la Garonne, le canal de Montech à Montauban, le canal de Brienne à Toulouse ainsi que les canaux de Jonction et de la Robine (277 km)
- le système alimentaire du canal du Midi en Montagne Noire (70 km)
- des sections de fleuves et rivières navigables de Garonne ainsi que des sections de l'Aude et de l'Hérault en Languedoc-Roussillon.

Au service de la voie d'eau et de ses usages

La Direction territoriale met en œuvre des programmes de restauration des ouvrages,



Le port d'Argeliers

de modernisation de l'exploitation et de valorisation des voies d'eau en partenariat avec les collectivités territoriales. Au titre de l'exploitation, elle garantit les meilleures conditions de navigation, la sécurité des usagers et des ouvrages. Elle assure la gestion hydraulique du canal des deux Mers et du système alimentaire du canal du Midi en Montagne Noire.

La Direction territoriale veille à ce que tous les usages terrestres du domaine public fluvial soient gérés dans le cadre de conventions avec les acteurs locaux. Elle agit pour la valorisation du domaine et le développement des services aux usagers. Sur les fleuves et rivières, elle garantit le libre écoulement des eaux et la sécurité de la navigation et veille à l'entretien du domaine et au développement de la voie d'eau.

Des femmes et des hommes au service de la voie d'eau

Les missions de la Direction territoriale Sud-Ouest de VNF sont assurées par un effectif de 319 agents publics et salariés privés. Appartiennent à cet effectif, les équipes en charge de l'exploitation et de l'entretien, les personnels des services administratifs et d'encadrement au siège de la direction et

dans les 5 subdivisions territoriales, ainsi que les services qui assurent la maintenance spécialisée des équipements, et l'entretien de la voie d'eau (Parc) et des services (dragages).

Pour l'exploitation du canal en période touristique, la Direction territoriale Sud-Ouest emploie 63 saisonniers et vacataires, représentant 32 équivalent temps plein.



Le Canal du Midi



Le port du Somail



POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE :

www.vnf.fr



Quid de la chambre particulière...

Suite à de nombreuses questions posées par nos mutualistes à l'issue d'une hospitalisation, il nous a semblé, à nouveau, nécessaire d'apporter des précisions sur les frais hospitaliers et la chambre particulière.

Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé, vous pouvez solliciter une chambre particulière mais...

Ce qu'il faut savoir :

- Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en fait EXPRESSEMENT la demande. Un document doit être complété, signé et vous devez être informé **au préalable** du coût de celle-ci. (celui-ci peut être très élevé)

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière, **sans l'avoir demandée, vous n'avez pas à vous acquitter** de cette prestation.
- Aucune majoration** ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière **faute de place**.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée en cas de nécessité médicale ; dans ce cas, elle ne peut faire l'objet **d'aucune facturation** car elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposer à l'établissement.

Se renseigner devient une nécessité !

L'établissement est-il ou non conventionné par la MGEN ?

- OUI**, vous êtes dispensé de l'avance de frais grâce au tiers-payant mais vous pouvez être amené à régler une partie des frais hospitaliers résultant de dépassements d'honoraires et d'une éventuelle participation pour la chambre particulière. Prestation conventionnelle MGEN : environ 45 euros/nuitée (variations selon le type de soins).
- NON**, l'établissement n'est pas conventionné **ce qui est le cas le plus fréquent dans le Tarn** ; vous faites l'avance des frais hospitaliers et vous serez remboursé du ticket modérateur, d'une partie

des dépassements d'honoraires, du forfait journalier, d'une participation de la chambre particulière et des frais d'accompagnement. Prestation MGEN pour un établissement non conventionné : 33 euros /nuitée, (variations selon le type de soins).

Dans la mesure du possible, nous vous conseillons de prendre contact avec un conseiller avant toute hospitalisation ; cela vous évitera bon nombre de « mauvaises surprises » face aux tarifs « inflationnistes » de la chambre particulière.

**« NOTRE SYSTEME DE SANTE EST L'OBJET DE CONVOITISES !
SOYONS VIGILANTS AFIN DE LE PRESERVER. »**

...et des dépassements d'honoraires ?

La prise en charge des dépassements d'honoraires demandés par un praticien hospitalier est calculée en % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale (TRSS) et dans la limite de la dépense engagée.

La participation aux dépassements d'honoraires au-delà de la base de remboursement est fonction de l'offre MGEN et si le praticien est signataire ou non d'OPTAM-CO*.

* Option Pratique Tarifaire Maîtrisée, chirurgie et obstétrique

Exemple :

Pour un acte dont le TRSS est de 100€, la participation MGEN pour un adhérent à l'offre MGEN Référence et dont le praticien est signataire de l'OPTAM-CO au-delà de la base de remboursement est de 50%.

La participation sera donc de 50€ et ce, quel que soit le montant du dépassement d'honoraires demandé par le praticien.

IMPORTANT

Si les dépassements d'honoraires sont supérieurs à 70€, le praticien doit remettre au patient une information écrite mentionnant les prix des actes et des dépassements. Cette information doit être donnée avant l'exécution des actes au patient.

Quelles conditions pour être remboursé ?

Vous devez transmettre à votre section MGEN, le bordereau de facturation de l'établissement ou l'original de la facture acquittée du dépassement d'honoraire. L'un ou l'autre de ces documents est suffisant dès l'instant où figure : la référence du centre, la référence du praticien, les codes et la base de remboursement.

SE RENSEIGNER AVANT UNE HOSPITALISATION

- Consulter un conseiller de votre **centre MGEN** ou au **3676**
- Aller à la section départementale
- Sur les établissements conventionnés : **www.midipyrenées.mutualité.fr** : guide de l'hospitalisation
- Sur les tarifs pratiqués (dépassements) **www.ameli-direct.ameli.fr**

Je change de situation..

J'informe ma section

JE SUIS MUTÉ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT

J'actualise mon dossier et je m'informe des services inclus dans le pack services dont je peux bénéficier. Si j'ai moins de 36 ans, je sollicite un prêt installation Mgen (prêt à taux 0% sans frais de dossier ; les intérêts et le coût de l'assurance sont pris en charge par Mgen).



JE DEVIENS RETRAITÉ

J'en informe ma section, je fais parvenir mon arrêté



J'ACHÈTE UN BIEN IMMOBILIER

Je fais appel à l'assurance emprunteur Mgen et éventuellement à la caution.



JE CHANGE D'ADRESSE OU DE COORDONNÉES BANCAIRES

Je modifie ces données via mon espace personnel.



J'ENTREPRENDS DES TRAVAUX DANS MON LOGEMENT

J'utilise les services IZIGLOO et sollicite l'assurance emprunteur pour le prêt de mes travaux.



MA FAMILLE S'AGRANDIT

J'en informe ma section. Je fais bénéficier mon enfant de ma protection sociale, je perçois l'allocation naissance et je m'informe des services dont je peux bénéficier (service à domicile, ...).



MON CONTRAT DE TRAVAIL SE TERMINE

J'en informe ma section pour adapter ma protection.



Tout changement de situation a un impact sur votre protection sociale.

Faites-nous part de vos changements et joignez-nous les justificatifs adéquats par :

- **Courrier**
MGEN 10, rue des Taillades
Le Séquestre 81019 Albi Cedex 9
- **Courriel**
(formulaire de contact sur le site Mgen.fr)
ou sd081@mgen.fr
- **Visite dans notre centre de service**
Période scolaire : lundi 10h15 à 17h45, mardi à vendredi 9h15 à 17h45.
Période de vacances scolaires (zone A) : lundi 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, mardi à vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- **Téléphone MGEN 3676**
(Service gratuit + prix appel local)
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h
- **MGEN FILIA - Efficience santé**
0820 216 216
(0,09€/min hors coût d'un opérateur)
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

POUR EN SAVOIR PLUS, consultez le site **mgen.fr**